



DECISION

Nous, Nicolas ROULY,
Maire de la Commune de Grand Quevilly,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L - 2122-22 et L – 2122 – 23 relatifs à l'exercice par le Maire de prérogatives lui étant attribuées par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Grand Quevilly du 28 mai 2020 conférant au Maire de ladite Ville ce pouvoir de délégation, et plus spécialement sa rubrique n°2 concernant la fixation des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Grand Quevilly du 30 juin 2021, actant la prise en compte du quotient familial CAF comme base de calcul des tarifs des activités liées à la jeunesse ainsi que l'application d'un taux d'effort pour le calcul des tarifs de la restauration scolaire, des accueils ludo éducatifs, des centres de loisirs péri-scolaires et extra scolaires, dans la limite des tarifs plancher et plafond.
- Vu la décision tarifaire du 16 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer les tarifs municipaux déterminés dans la délibération municipale du 30 juin 2021 à compter du 1^{er} septembre 2021.

DECIDONS

Article 1 - Les tarifs (en euros) qui sont énumérés ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2021 et remplacent les tarifs équivalents de la décision tarifaire du 16 décembre 2020.

Article 2 – Cette tarification sera applicable aux résidents de la commune et hors-communes.

Article 3 – En l'absence du Quotient Familial CAF l'avis d'imposition sera nécessaire pour procéder à son calcul. Le cas échéant, nous appliquerons le tarif le plus haut.

Hôtel de Ville

Esplanade Tony Larue
B.P 206
76123 GRAND QUEVILLY CEDEX
Tél. 02 35 68 93 00
Fax. 02 35 69 34 09

Courriel : mairie@ville-grand-quevilly.fr
www.ville-grand-quevilly.fr

Centre de Loisirs

	Grand-Quevillais			Hors-Communes		
	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
Tarif horaire	0,40 €	0,05 %	0,80 €	2,80 €	1,00 %	3,20 €
Tarif veillées	7,00 €			7,00 €		
Tarif Séjour	8,50 €	0,80 %	14,60 €	32,00 €	1,60 %	34,00 €

Accueil Ludo-éducatif

	Grand-Quevillais			Hors-Communes		
	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
Ludo matin	0,80 €	0,10 %	1,15 €	1,80 €	0,20 %	3,20 €
Ludo soir	1,65 €	0,20 %	2,15 €	3,20 €	0,40 %	3,55 €

Carte Jeune

	Grand-Quevillais	Hors-Communes
QF ≤ 300	6,50 €	13,10 €
300 ≤ QF ≤ 1 600	6,65 €	13,55 €
1 600 ≤ QF	6,80 €	13,70 €

Séjours

	Séjours < 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)		Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)	
	Grand-Quevillais	Hors-Communes	Grand-Quevillais	Hors-Communes
QF ≤ 300	8,50 €	15,05 €	19,40 €	19,70 €
300 ≤ QF ≤ 1 600	10,90 €	15,20 €	19,55 €	20,25 €
1 600 ≤ QF	14,60 €	15,35 €	19,70 €	20,40 €

Espac'Ados – Espace Jeunesse

	Participation activités extérieures - Journée	Participation activités extérieures – ½ Journée	Sortie exceptionnelle
QF ≤ 300	6,40 €	3,85 €	19,40 €
300 ≤ QF ≤ 1 600	6,55 €	4,00 €	19,55 €
1 600 ≤ QF	6,70 €	4,15 €	19,70 €

Restauration scolaire

	Grand-Quevillais				Hors-Communes		
	QF ≤ 500	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
Tarif repas	Gratuité	1,40 €	0,28 %	3,90 €	3,90 €	0,56 %	6,00 €

Il n'est pas dérogé aux autres tarifs de la décision tarifaire du 16 décembre 2020.

Article 4 – M. le Directeur Général des Services et M. le Comptable Public assignataire de la Ville de Grand Quevilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément à la Loi, cette décision est immédiatement transmise à M. le Préfet de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime et il en sera rendu compte, en communication, au Conseil Municipal lors de sa plus proche réunion obligatoire.

Fait à Grand Quevilly, le 26 JUIL. 2021

Pour le Maire, L'Adjointe au Maire,


Corinne Maillet

